



Rapport annuel 2009

1. Introduction

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération pour les questions touchant à la protection du patrimoine culturel et à l'archéologie. Elle conseille les départements sur toutes les questions fondamentales touchant à la protection du patrimoine culturel et à l'archéologie, et coopère à l'application de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires d'objets d'importance nationale. Elle établit des expertises portant sur des questions de protection du patrimoine et d'archéologie à l'intention des autorités fédérales et cantonales, donne son avis, à la demande de l'OFC, sur des demandes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de base et suit les nouveaux développements en matière de protection du patrimoine et d'archéologie. Elle entretient une collaboration et des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

L'année 2009 sous revue a apporté des changements dans la composition de la commission. En raison de la limitation de la durée du mandat, le président, Bernhard Furrer, a démissionné à la fin de 2008, de même que le vice-président, François Guex, et la vice-présidente, Beatrice Sendner (tous les deux membres également du bureau) et que Christine Bläuer et Dorothee Huber. En mars 2009, le Conseil fédéral a nommé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 un nouveau président en la personne de Nott Caviezel et quatre nouveaux membres : Peter Baumgartner, Jürg Conzett ainsi que Brigitte Frei-Heitz et Isabelle Rucki (v. point 2). Jacques Bujard et Stefan Hochuli sont pour leur part entrés au bureau dans leurs nouvelles fonctions de vice-présidents. Suite au départ de l'ancienne secrétaire de la commission, Nina Mekacher, à la fin du mois d'août 2008, l'OFC a nommé, en concertation avec le président désigné de la CFMH, Vanessa Achermann (lic. ès lettres) pour lui succéder au 1^{er} janvier 2009 (v. point 2).

A la première séance de la commission en 2009, le nouveau président a souligné l'honneur et la responsabilité que représentait l'accession à cette charge et affirmé qu'il l'assumerait en son âme et conscience dans le respect des bases légales et dans la continuité du travail effectué par ses prédécesseurs. Le président a remercié tous les membres de la commission et sa secrétaire de leur précieuse coopération et de leur important soutien.

2. Remarques générales

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques et à l'organisation de celle-ci sont contenues dans les rapports annuels 2003 et 2008. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. *La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) sont, avec son règlement, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.*

La poursuite des dossiers de l'année précédente, l'établissement de nouvelles expertises et la rédaction de prises de position ont fortement mobilisé les énergies du secrétariat, du président, du bureau et de la commission dès la première moitié de l'année, si bien que le temps de rodage a été court pour les nouveaux venus. L'important engagement de toutes les personnes concernées a toutefois permis à la commission d'exécuter avec succès et dans les délais les tâches qui lui étaient assignées. Dans l'année sous revue, la commission s'est réunie à intervalles réguliers à Berne et, de manière décentralisée, dans divers lieux du pays:

- le 13 mars 2009 à Berne
- le 5 mai 2009 à Werdenberg SG
- le 3 juillet 2009 à Berne
- le 28 août 2009 à Zurich
- le 16 octobre 2009 à Thoune

La commission se composait comme suit en 2009:

| | | | |
|-------------------------|---|------------|----|
| Président: | | | |
| Nott Caviezel | Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, rédacteur en chef | Berne | BE |
| Vice-présidents: | | | |
| Jacques Bujard | Dr ès lettres, archéologue, conservateur des monuments du canton de Neuchâtel | Neuchâtel | NE |
| Stefan Hochuli | Dr ès lettres, archéologue, responsable du service des monuments historiques et d'archéologie du canton de Zoug | Zoug | ZG |
| Membres: | | | |
| Michèle Antipas | Architecte dipl. EPFL, conservatrice adjointe du canton de Vaud | Lausanne | VD |
| Peter Baumgartner | Architecte, resp. sup. des monuments hist. du canton de Zurich | Zurich | ZH |
| Jürg Conzett | Ingénieur du bâtiment ETH/SIA | Coire | GR |
| Leza Dosch | Dr ès lettres, historien de l'art | Coire | GR |
| Pia Durisch | Architecte ETH/SIA/FAS | Lugano | TI |
| Brigitte Frei-Heitz | Lic. ès lettres, historienne de l'art, responsable des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne | Pratteln | BL |
| Eduard Müller | Lic. ès lettres, historien de l'art, conservateur du canton d'Uri | Seelisberg | UR |
| Isabelle Rucki | Dr ès lettres, historienne de l'art | Zurich | ZH |
| Doris Warger | Conservatrice/restauratrice SCR | Frauenfeld | TG |
| Karin Zaugg Zogg* | Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne | Ligerz | BE |
| Bernard Zumthor | Dr ès lettres, historien de l'art | Genève | GE |

| | | | |
|---------------------|--|-------|----|
| Secrétariat: | | | |
| Vanessa Achermann | Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture | Berne | BE |

* Karin Zaugg Zogg est également membre de la CFNP depuis le 1.1.2009.

Les membres sortants à la fin de 2008 ont été remerciés et honorés dans le rapport annuel 2008. Ont été désignés à de nouvelles fonctions :

- *Nott Caviezel*, président, membre de la commission depuis 2005
- *Jacques Bujard*, vice-président, membre de la commission depuis 2001
- *Stefan Hochuli*, vice-président, membre de la commission depuis 2005

Nouveaux membres depuis 2010 :

- *Peter Baumgartner* est architecte et actif depuis de nombreuses années sur le terrain de la conservation des monuments; il est conservateur suppléant du canton de Zurich.
- *Jürg Conzett* est ingénieur du bâtiment diplômé ETH/SIA et dirige depuis 1988 un bureau d'ingénieur à Coire avec des partenaires. Il est régulièrement appelé à participer en tant que spécialiste à des projets de conservation des monuments.
- *Brigitte Frei-Heitz* est historienne de l'art; elle possède une vaste expérience professionnelle et dirige depuis 1998 le service des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne.
- *Isabelle Rucki* a étudié l'histoire de l'art; elle est aujourd'hui chercheuse indépendante et éditrice et auteure d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'art et de l'architecture.

Nouvelle secrétaire de la commission depuis 2010 :

- *Vanessa Achermann*, lic. ès lettres, est titulaire d'un diplôme de commerce et a étudié l'histoire de l'art et de l'architecture à l'université de Berne ; elle possède une expérience professionnelle dans ces deux domaines, et notamment travaillé à temps partiel au centre Paul Klee.

La Commission travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la culture (OFC), et notamment avec sa section Patrimoine culturel et monuments historiques. Le fait que la secrétaire de la Commission soit parfaitement informée à la fois des affaires de la Commission et de celles de l'OFC facilite cette collaboration. De plus, le chef de section, Johann Mürner, et son collaborateur scientifique Ivo Zemp, participent généralement aux séances de la Commission. Ils y apportent ainsi le savoir et les expériences de la section et sont directement informés des discussions en cours au sein de la Commission. Des contacts directs entre le président, la secrétaire de Commission et le chef de section, et les collaboratrices et collaborateurs de cette dernière ont lieu chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Cette bonne collaboration avec l'administration fédérale s'étend aussi à d'autres offices. On mentionnera en particulier les contacts étroits entretenus avec l'Office fédéral des routes (OFROU), en rapport avec l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La commission a notamment eu l'occasion de coopérer avec l'Office fédéral de l'énergie (OFE), durant l'élaboration du document « Energie et monuments historiques – Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques » (v. point 3).

3. Questions de fond

Engagement de la Confédération, mise en œuvre de la RPT

Les coupes claires opérées dans le crédit de la section Patrimoine culturel et monuments historiques restent un grave sujet de préoccupation pour la Commission. Elles ont un impact direct sur la participation financière de la Confédération à l'accomplissement des tâches communes entre Confédération et cantons. Le fait qu'aucune solution satisfaisante n'ait encore été trouvée au niveau de la mise en œuvre de la RPT (réorganisation des finances et des tâches entre Confédération et cantons) a encore aggravé la situation dans l'année sous revue. Voir à ce propos les rapports annuels 2007 et 2008 de la CFMH. Au printemps de 2009, le directeur de l'OFC, Jean-Frédéric Jauslin, a institué un Groupe de réflexion (GdR) à ce sujet, qui s'est réuni à plusieurs reprises et où siègent notamment, ad personam, Nott Caviezel et Stefan Hochuli. Le but du GdR est de soutenir l'OFC dans l'élaboration de solutions adaptées et raisonnables pour la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. L'élaboration et le contenu des conventions-programmes avec les cantons pour la période allant de 2012 à 2015 sont au centre des activités. Il est à prévoir que la réduction susmentionnée des contributions fédérales à la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques aura des conséquences décisives sur les objectifs des nouvelles conventions-programmes 2012-2015.

Energie et monuments historiques

Le document « Energie et monuments historiques - Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques » - dont l'élaboration a déjà été évoquée dans le rapport annuel 2008 - a été approuvé et publié sur les pages d'accueil de l'OFC et de l'OFE au milieu du mois de juillet 2009. Les recommandations s'adressent aux instances fédérales, cantonales et communales, aux professionnels de l'aménagement, de l'énergie et des monuments historiques, ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles. Elles sont destinées à faciliter la pesée des intérêts et la détermination d'une solution optimale au cas par cas lors de rénovations énergétiques de monuments historiques.

La finalisation des recommandations, effectuée compte tenu des commentaires recueillis lors de la vaste consultation des services cantonaux et communaux de l'énergie et des monuments historiques, a nécessité de gros efforts, y compris dans l'année sous revue. On saura gré à Bernhard Furrer d'avoir effectué cet important travail après son départ de la présidence de la CFMH. Il avait, dès le début, dirigé le groupe de travail correspondant, composé de Ernst Baumann (CFMH), Thomas Jud (OFE), Michael Kaufmann (OFE), Stefan Wiederkehr (OFE), Urs Wolfer (OFE), Bernard Zumthor (CFMH) et de Nina Mekacher, Beatrice Stadelmann et Vanessa Achermann pour le secrétariat de la CFMH. Nous exprimons notre gratitude à toutes et à tous.

4. Expertises et prises de position

La CFMH a rendu en 2009 les expertises et les prises de position suivantes:

| Cant. | Commune | Objet | À l'attention de | Terminé le |
|-------|------------------------|---|--|------------|
| SG | St- Gall | Domaine conventuel, activité de restauration dans l'ancien monastère bénédictin | Services cant. et communal des monuments historiques de SG | 03.04.2009 |
| SG* | Rheineck | Construction «im Weiher» | Département des constructions SG | 03.04.2009 |
| SZ* | Schwyz | Hotel Restaurant Wysses Rössli, toiture | Service cantonal des monuments SZ | 03.04.2009 |
| LU* | Sursee | Oberstadt 24 et 26, nouvelle construction et réfection | Tribunal administratif du canton de LU | 21.04.2009 |
| BE* | Hagneck | Demande de concession usine hydraulique | Office des eaux et des déchets du cant. de BE | 24.04.2009 |
| BE | Thoune | Collection des machines à vapeur Vaporama | OFC | 29.06.2009 |
| SH* | Schaffhouse | Construction Bachstrasse 30 | Service des constructions et des sports de la ville de Schaffhouse, inspection des constructions canton SH | 13.07.2009 |
| NW* | Ennetbürgen | Bürgenstock | Service de la protection de la nature et du paysage du cant. NW | 22.07.2009 |
| VS | Rarogne | Zehndenrathaus | Chancellerie d'Etat du cant. VS | 23.07.2009 |
| SO* | Oberdorf | Plan directeur Weissenstein | ARE | 20.08.2009 |
| TG | Bischofszell | Centrale hydroélectrique Tuurau | Office des monuments historiques cant. TG | 31.08.2009 |
| TG* | Arbon | Nouvelle route cantonale | Office des monuments historiques cant. TG | 02.09.2009 |
| VD* | Montbovon / Rossinière | MOB – Galerie de la Tine | OFC, OFT | 20.10.2009 |
| SH* | Thayngen | Kesslerloch | Service archéologique du cant. de SH | 30.10.2009 |
| SO* | Oberdorf | Nouvelle ligne du Weissenstein, concession | OFT | 30.10.2009 |
| JU | Delémont | Chapelle du Vorbourg | Tribunal cantonal JU | 05.11.2009 |
| LU | Lucerne | Pont de la Chapelle, cycle de peintures | Monuments historiques et archéologie canton LU | 12.11.2009 |
| BE* | Berne | Protection contre les crues, variante d'un ouvrage de protection | Direction du génie civil, du trafic et des espaces verts de la Ville de Berne, OFEV | 23.12.2009 |

* expertise menée en commun avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

A la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours:

- ZH Wädenswil, Villa Flora, classification. Demande de la direction des constructions du canton de Zurich
- BE Berne, Tiefenauareal, valeur archéologique, OFC

A cet endroit, il est utile de préciser quelques points au sujet de deux procédures:

1. L'expertise commandée par le Tribunal administratif concernant un projet de nouveau bâtiment et de réfection à Sursee Oberstadt 24 et 26 a particulièrement occupé les deux commissions de la CFMH et de la CFNP. Conformément à la fonction d'expert qui leur est assignée dans la loi, elles se sont exprimées sur le cas d'espèce dans le cadre d'une expertise indépendante. Cette expertise mérite d'être mentionnée car, contrairement à l'avis du service cantonal des monuments historiques, elle recommande de rejeter sous sa forme actuelle un projet de construction choisi à l'issue d'un concours selon le règlement SIA et propose de le retravailler. Cette recommandation a été formulée sur la base d'une visite des lieux et d'analyses des commissions et compte tenu des prescriptions sans équivoque de l'*Inventaire des sites construits à protéger en Suisse* (ISOS), qui attribue à toute la vieille ville l'indice maximal aussi bien dans la catégorie des qualités urbanistiques que dans celle des propriétés architecturales. Aussi est-il conseillé, avant de formuler les conditions d'un concours, de prendre en compte les bases légales et les principes techniques en vigueur et de les intégrer dans le cahier des charges. Une telle procédure permet généralement d'éviter que les expertises des deux commissions fédérales, réalisées à titre indépendant, n'arrivent comme en l'espèce à d'autres conclusions que celles des jurys de concours et des services cantonaux.

La CFMH et la CFNP sont des commissions consultatives et non pas des autorités décisionnelles. Elles se fondent sur les bases légales, notamment la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et sur les inventaires de la Confédération. Dans les affaires judiciaires, les expertises des commissions sont toutefois considérées comme étant très fiables, sans préjuger de l'indépendance d'examen de la cour. Cela s'est encore vérifié puisque même si l'arrêt du Tribunal administratif n'a été rendu que l'année suivant celle sous revue, on peut d'ores et déjà indiquer que la cour est allée dans le sens des deux commissions et s'est appuyée sur l'expertise commune de la CFNP et de la CFMH qualifiée de « techniquement fondée, pertinente et objectivement compréhensible ».

2. Le Pont de la chapelle de Lucerne, protégé au niveau cantonal, est également sous protection fédérale depuis 1914. Toute modification du monument doit en conséquence être soumise à l'autorisation non seulement du Département cantonal de l'éducation et de la culture mais aussi de l'OFC. L'incendie du 18 août 1993 a détruit 86 des 111 peintures situées sous le faîte. Un particulier a fait faire des copies et des reconstructions des peintures brûlées et de celles qui ont échappé au sinistre, dans le but de les installer sur le pont.

Mandatée par l'OFC dans cette affaire, la CFMH a rédigé une prise de position à l'intention du service cantonal lucernois des monuments historiques en vertu de l'art. 17a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN et avec le concours d'experts avisés. La CFMH y constate que les copies et les reconstructions en question ne satisfont aux critères de qualité qui ont déjà été formulés dans d'anciennes expertises (1996 et 2001) ni sur le plan de la facture artisanale ni sur celui de la technique picturale ou de la qualité artistique. Conformément aux principes de conservation en vigueur, la commission s'est prononcée contre l'installation de copies et de reconstitutions sur le Pont de la Chapelle. Lors d'une conférence de presse, le Conseil municipal de Lucerne a fait état du contenu de cette prise de position et réaffirmé sa volonté de maintenir le pont dans l'état existant depuis 2002. L'OFC et le service cantonal des monuments historiques se sont eux aussi ralliés aux conclusions de la CFMH.

Le cas du Pont de la Chapelle mérite d'être mentionné dans la mesure où l'affaire s'est politisée avant même la publication de la prise de position. L'affaire des copies et des reconstitutions avait déclenché un débat public par médias interposés et était même allée jusqu'à donner lieu à des interventions parlementaires. La décision de la municipalité a eu un grand écho dans la presse : si certains commentaires étaient fondés, le débat a aussi pris un tour plus émotionnel et polémique et le reproche a même été adressé à la CFMH d'avoir établi une expertise de complaisance. Ce qui n'est évidemment pas le cas. Ce qui s'est passé autour de la prise de position concernant les peintures du Pont de la

Chapelle est un cas d'école qui montre comment une question de conservation du patrimoine peut devenir un jouet médiatique et émouvoir l'opinion publique. Ce cas montre également que les principes de conservation et les critères de qualité en la matière ne sont jamais défendus de manière aussi convaincante que lorsqu'on les aborde à partir d'une position indépendante. C'est là le garant d'une action responsable et crédible à long terme en faveur du patrimoine culturel hérité du passé.

5. Autres publications et prises de position

En 2009, la CFMH a également établi les prises de position et publications suivantes:

| Objet | À l'attention de | Terminé le |
|--|---|------------|
| BE col du Susten, consultation Inventaire de la route du col | Office des ponts et chaussées BE | 09.02.2009 |
| Consultation des offices 09.3229 Postulat Schmidt | DFI, OFC | 14.04.2009 |
| Consultation sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire / sur le développement territorial | DETEC, ARE | 30.04.2009 |
| SG Wattwil, école cantonale Otto Glaus | Monuments historiques cant. SG | 17.06.2009 |
| *GR Bonaduz, Versamertobelbrücke | Office de la nature et de l'environnement cant. GR | 24.06.2009 |
| BL, Consultation sur la pratique d'autorisation d'installations solaires | Direction des constructions et de la protection de l'environnement BL | 25.06.2009 |
| Consultation ligne électrique à haute tension, critères d'évaluation des variantes « câble » et « enfouissement » | DETEC, OFE | 29.06.2009 |
| Consultation des offices OIVS | DETEC, OFROU | 08.07.2009 |
| « Energie et monuments historiques - Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques », en collaboration avec l'OFE | Services de la conservation des monuments, de la protection des sites et de l'énergie. Services des constructions, maîtres d'ouvrages, aménagistes et architectes | 16.07.2009 |
| Consultation des offices OIVS | DETEC, OFROU | 11.11.2009 |
| *Plan directeur cant SO, rapport d'examen « Weissenstein » | ARE | 02.12.2009 |

* conjointement avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP

Dans le cadre de ses cinq séances d'une journée, la commission a inspecté en 2009 les objets suivants, discuté avec les responsables locaux et rédigé des prises de position:

| Can ton | Commune | Objet | Objet / problème | Séance du |
|---------|--------------------|-------------------------------|----------------------------|------------|
| SG | Grabs / Werdenberg | Château de Werdenberg | Concept d'utilisation | 05.05.2009 |
| ZH | Zurich | Maison de la Zimmerleutezunft | reconstruction | 28.08.2009 |
| BE | Thoune | Thun Panorama | Rénovation, agrandissement | 16.10.2009 |

6. Inventaires

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse ISOS

A la fin de 2009, Sibylle Heusser a passé le témoin à Marcia Haldemann, lic. ès lettres, qui a été désignée pour diriger et coordonner l'ISOS depuis l'OFC, où un poste a été spécialement créé à cet effet. Le mandat de réalisation technique de l'inventaire ISOS a été confié au Bureau inventare.ch GmbH, composé en grande partie d'anciennes collaboratrices et anciens collaborateurs de l'ISOS.

La LPN astreint la Confédération à prendre dûment en compte l'ISOS dans l'accomplissement de ses tâches. Dans l'année sous revue, un arrêt du Tribunal fédéral mérite une mention spéciale: dans son arrêt du 1^{er} avril 2009 dans l'affaire Rûti ZH (ATF 135 II 209), le TF a en effet renforcé l'impact juridique de l'ISOS et, partant, des inventaires fédéraux: il a constaté sans équivoque que les inventaires fédéraux étaient importants également dans l'accomplissement de tâches cantonales et communales et que ces inventaires étaient par nature équivalents aux conceptions et aux plans sectoriels selon l'art. 13 LAT (RS 700). En conséquence, les inventaires doivent être pris en compte au même titre que les conceptions et les plans sectoriels dans le cadre de l'établissement des plans directeurs cantonaux. Cette décision du Tribunal fédéral qui affirme clairement la nécessité de prendre en compte les inventaires fédéraux dans les planifications cantonale et communale est à saluer avec force. Elle contribuera à améliorer l'application et la mise en œuvre des inventaires fédéraux au niveau des cantons et des communes.

Inventaire de voies de communication historiques de Suisse IVS

Dans l'année sous revue, la CFMH a pris position à deux reprises sur l'ordonnance concernant la protection des voies de communication historiques de la Suisse (OIVS) dans le cadre de la consultation des offices organisée par l'OFROU. Dans ses prises de position, la commission a salué avec force la mise en vigueur de l'inventaire, dont elle a accompagné les travaux préparatoires depuis de nombreuses années conformément à la LPN et à l'OPN. Elle a considéré que la deuxième version retravaillée de l'OIVS est meilleure que les précédentes tout en estimant que des modifications restaient nécessaires sur certains points. Certaines des propositions de modifications formulées par la CFMH n'ont pas été prises en compte, de même que n'a pas été retenue, après clarifications juridiques, la proposition commune de la CFMH et de l'OFC au sujet de la prise en charge des frais de documentation en cas d'interventions. L'OIVS entrera en vigueur le 1.7.2010.

Inventaire des constructions militaires HOBIM

Comme nous l'avons indiqué dans le rapport annuel 2008, les données de l'inventaire terminé et approuvé ont été remises aux services cantonaux et communaux compétents. L'HOBIM est un inventaire au sens de l'engagement de la Confédération selon l'art. 3 de la LPN. Il constitue en premier lieu un instrument de travail pour les organes immobiliers du DDPS. L'ancien président de la CFMH, Bernhard Furrer, était membre de la commission de surveillance de l'HOBIM. Dans l'année sous revue, le DDPS a publié une documentation agréable à lire et informative sur l'HOBIM. En complément, le même éditeur a fait paraître une documentation sur les « Monuments militaires dans le domaine des forces aériennes ».

Inventaire des transports à câble

Dans l'année sous revue, le bureau mandaté a poursuivi les travaux - plus importants que prévu - en rapport avec l'inventaire des transports à câble commencé en 2007 (cf. rapport annuel 2008). Les travaux sont suivis par un groupe d'accompagnement où sont représentés l'OFC - qui en a la responsabilité -, la CFMH, l'OFT, l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les

téleskis (CITT) et l'association des Remontées mécaniques suisses (RMS). En 2009, les installations présélectionnées ont été inspectées et les données techniques s'y rapportant ont été vérifiées et complétées en étroite collaboration avec les exploitants. L'analyse des données collectées a pu commencer à la fin de l'année sous revue. Le travail d'évaluation effectué par l'équipe compétente sur la base de comparaisons systématiques est ensuite vérifié et validé par le groupe d'accompagnement. La dernière phase des travaux consiste à élaborer et rédiger les dossiers relatifs aux objets qui comprendront, outre l'évaluation proprement dite, une importante documentation (fiche technique, illustrations, indication des sources et bibliographie). L'inventaire devrait être terminé à l'automne 2010.

7. Représentations de la CFMH, contacts

En 2009, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants:

| Commission/organe | Représentant(e) CFMH | En qualité de |
|--|--------------------------------|---|
| Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques (ASSOH) (dissoute à fin octobre 2009) | Eduard Müller | Membre de communauté de travail conservation des orgues |
| ICOMOS / NIKE Groupe de travail Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie | Peter Baumgartner | Président du groupe de travail en vue de la préparation des colloques |
| Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti | Brigitte Frei-Heitz | Membre du conseil de fondation |
| Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) | Leza Dosch | Comité d'évaluation |
| Inventaire des transports à câble | Bernhard Furrer, Nina Mekacher | Membres du groupe d'accompagnement |
| Kuratorium für Bauernhausforschung | Christian Renfer | Membre du Kuratorium |
| Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne, École supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE) | Nott Caviezel | Conseil scientifique |
| Comité suisse de la protection des biens culturels | Doris Warger | Membre |

Représentations dans des colloques

Sur l'invitation de l'ambassade de Suisse à Berlin, le président de la commission a tenu une conférence le 6 octobre 2009 à Berlin et participé à une table ronde dans le cadre de la série de manifestations germano-suisse « Baukunst im Dialog ». Intitulée « Principes de la conservation du patrimoine – De quels standards a-t-on besoin? », la manifestation a attiré un auditoire nombreux et a constitué une excellente occasion de présenter ces principes et d'en discuter devant un public composé de spécialistes et d'élus politiques.

8. Consultantes et consultants

La commission a recours à des personnes extérieures pour le traitement de questions techniques très spécifiques que ses membres ordinaires ne sont pas en mesure d'aborder avec les compétences nécessaires. Les consultants permanents prévus pour ces tâches sont utilisés de cas en cas lors de la rédaction d'expertises ou d'autres prises de position:

Consultant(s) permanents en 2009:

| | | |
|---------------------|--|--|
| Hans-Peter Bärtschi | Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPF/SIA | Patrimoine industriel et minier |
| Ernst Baumann | Ing. civil HTL/STV | Physique et acoustique des constructions |
| Rudolf Bruhin | Expert en orgues | Orgues |
| Eugen Brühwiler | Prof. Dr, ing. civil EPF/SIA | Statique des constructions |
| Guido Hager | Architecte paysagiste FSAP | Conservation des jardins |
| Anne de Pury-Gysel | Dr es lettres, archéologue | Archéologie romaine |
| Lukas Högl | Dr sc. techn., arch. dipl. EPFZ | Fortifications et châteaux forts |
| Paul Raschle | Dr sc. nat., biologiste | Biologie |
| Enrico Riva | Prof. Dr en droit | Questions juridiques |
| Stefan Trümpler | Dr ès lettres, historien de l'art | Vitraux |

9. Collaboration avec la CFNP

Comme à l'accoutumée, la CFMH a entretenu en 2009 une collaboration et des contacts très étroits avec la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, en particulier avec son président Herbert Bühl et son secrétaire Fredi Guggisberg. 14 expertises et prises de position ont concerné les deux commissions dans l'année sous revue. Des délégations réunissant des membres des deux commissions ont rédigé des prises de position communes, ce qui permet d'intégrer les points de vue spécifiques des deux délégations dans un document unique.

Les expertises et les prises de position communes ont été systématiquement coordonnées au niveau d'un secrétariat unique et discutées dans les séances des deux commissions. Le fait que chaque secrétariat participe aux séances de l'autre commission facilite l'échange d'informations et contribue à une coopération efficace entre la CFMH et la CFNP. Karin Zaugg Zogg est en outre membre des deux commissions. On adressera ici des remerciements particuliers à Fredi Guggisberg, le secrétaire de la CFNP, pour sa précieuse collaboration et pour le stimulant soutien qu'il a apporté à la secrétaire de la CFMH pendant l'année de sa prise de fonction.

Berne, 26 avril 2010

Commission fédérale des monuments historiques

Dr Nott Caviezel
Président

Lic. phil. Vanessa Achermann
Secrétaire de la commission